



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-50

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Participation à l'assainissement collectif - Rue de la côte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de construction de Bruno MOGEDAS de 2 maisons individuelles sur les parcelles E n°654 et 1546 (rue de la côte). Le montant des travaux étant estimé à 11 000 € TTC, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la participation du propriétaire bénéficiaire de l'extension à 6 000 € + 2 000 € de taxe de raccordement, soit 8 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser l'extension du réseau d'assainissement en limite de propriété E n°654
2. De fixer le montant de la participation totale de Bruno MOGEDAS à 8 000 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/09/2017
Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-51

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Remboursement des frais suite à un arrêté de péril

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la procédure lancée par la commune suite à la menace d'effondrement des balcons de la propriété de Gérard BRAU rue Adolphe Pedebidou mais surtout sur la place d'Astarac. Monsieur le Maire rappelle que la commune peut demander le remboursement des frais liés à l'arrêté de péril, à savoir 767,22 € de frais d'expertise et 12 € de publication au registre des hypothèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De demander le remboursement de 779,22 € à Gérard BRAU
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,

 
Camille DENAGISCARDE

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-52

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Programme de coupes – Exercice 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de l'Office National des Forêts concernant l'assiette des coupes pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité :

1. Le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Unité de gestion	Proposition ONF	Volume total attendu (m3)	Désignation des bois définie par la collectivité
7	2018	445	Vente des bois sur pied
8	2018	707	Vente des bois sur pied

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-53

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Convention avec la ville de Tarbes pour l'organisation d'une exposition des œuvres de Louise Cazenavette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une exposition des œuvres de Louise Cazenavette aura lieu à la mairie de Tarbes du 26 septembre au 28 octobre 2017. Il est proposé à la mairie de Tournay de signer une convention d'exposition dont Monsieur le Maire donne lecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver la convention d'exposition avec la ville de Tarbes
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-54

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre reçue de la part préfecture demandant au Conseil municipal de donner son avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Monsieur le Maire précise que ce schéma prévoit 3 volets : les aires de passages, les aires d'accueils pour les itinérants et la sédentarisation des gens du voyage. Ce schéma prévoit la sédentarisation de 4 familles sur Tournay.

Monsieur le Maire informe toutefois le Conseil que l'inscription de la sédentarisation des gens du voyage au sein des schémas départementaux n'est pas prévue par la loi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De donner un avis favorable au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage à l'exception des dispositions relatives à la sédentarisation dont l'inscription dans le schéma départemental est dépourvue de base légale

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170927-2017-54-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-55

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Réexamen des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les modalités de réexamen des rythmes scolaires possibles par le décret du 28 juin 2017. Il rappelle que la commune de Tournay avait appliqué la semaine à 4 jours et demi à la rentrée 2014.

Compte tenu du contexte financier des communes et en particulier du surcout entraîné par les TAP lors de la semaine à 4 jours et demi, alors que les emplois aidés viennent d'être supprimés, Monsieur le Maire propose de revenir à la semaine de jours pour les écoles de Tournay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De demander à l'Inspection Académique le passage à la semaine à 4 jours à partir de la rentrée 2018/2019 dans les deux écoles de Tournay

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170927-2017-55-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2017-56

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Convention avec l'association « Parlem ! » pour des interventions scolaires en langue occitane

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane.

Il est rappelé que cette association intervient dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 650 € correspondant à un montant de 325 € par classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2017/2018
2. De verser une subvention d'un montant de 650 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170927-2017-56-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-57

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte des coteaux pour la compétence SPANC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait des communes de Angos, Bours, Cizos, Montignac et Sarrouilles d'adhérer au Syndicat Mixte pour le Développement des Coteaux pour la compétence gestion du contrôle de l'assainissement non collectif. Il appartient à toutes les communes membres d'accepter ou non l'adhésion de ces nouvelles communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter l'adhésion des communes de Angos, Bours, Cizos, Montignac et Sarrouilles au Syndicat Mixte pour le Développement des Coteaux

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-58

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Contrat d'assurance des risques statutaires 2018/2022

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 27 février 2017, demandé au Centre de Gestion de mettre en œuvre la procédure de consultation pour le contrat d'assurance statutaire. Il expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de sa consultation concernant le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter la proposition du Centre de Gestion telle que détaillée ci-après :
 - Assureur : SIACI Saint Honoré / Allianz.
 - Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1er janvier 2018.
 - Préavis : résiliation possible chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois avant l'échéance du 1er janvier.
 - Risques assurés : tous risques
 - Décès ;
 - Accident et Maladie imputable au service ;
 - Incapacité de travail et Invalidité (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, disponibilité d'office pour raisons de santé, temps partiel thérapeutique) ;
 - Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant.

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170927-2017-58-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Agents CNRACL :

4,49 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

0,98 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Ces taux sont garantis 2 ans, sans faculté de résiliation par l'assureur. Ces taux s'appliqueront sur l'assiette suivante :

- Obligatoire : le traitement indiciaire brut (TBI).
- Au choix de la collectivité :
 - ☐ la nouvelle bonification indiciaire (NBI).
 - ☐ l'indemnité de résidence (IR).
 - ☐ le supplément familial de traitement (SFT).

Il est rappelé que l'adhésion au contrat groupe est également liée à la signature d'une convention avec le Centre de Gestion, qui assurera le lien avec le prestataire et nous accompagnera également dans toutes nos démarches, tout au long du contrat.

Le Centre de Gestion sera rémunéré sur la base de 0,10 % de l'assiette de cotisation choisie par la collectivité ou l'établissement pour la garantie des risques statutaires. Une convention de gestion doit donc être signée avec le CDG.

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats, conventions et tout acte y afférent.

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-59

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Acquisition d'un véhicule communal

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de changer le véhicule utilisé par le Directeur des Services Techniques. Il propose d'acheter un Peugeot Partner à Didier FRAZER DE VILLAS, demeurant à BERNAC-DEBAT pour un montant de 3 500 € et de céder le véhicule Renault Kangoo pour un montant de 500 € au garage Bernet de BORDES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De céder le véhicule Renault Kangoo au garage Bernet pour un montant de 500 €
2. D'acheter le Peugeot Partner à Didier FRAZER DE VILLAS pour un montant de 3 500 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/09/2017
Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-60

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Aménagement de la place d'Astarac Lancement de la consultation

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place d'Astarac a présenté son estimation financière.

Au total, avec les variantes choisies par le maître d'ouvrage, le montant total des travaux est estimé à 847 452,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De lancer la consultation des entreprises pour un montant de travaux estimé à 847 452,00 € HT
2. De lancer les travaux en septembre 2018
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170927-2017-60-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-61

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Demande de subvention pour la rénovation du camping municipal au titre de l'appel à projets pour les pôles touristiques des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil de la candidature de l'opération « Rénovation du camping municipal de Tournay » à l'appel à projets pour les pôles touristiques des Hautes-Pyrénées. Il propose de solliciter une subvention de 50 % sur un montant total de 227 607,70 € HT, soit 113 803,85 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De solliciter une subvention au titre de l'appel à projets pour les pôles touristiques des Hautes-Pyrénées à hauteur de 113 803,85 €

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

DELIBERATION n°2017-62

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation du complexe du Rensou

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de la consultation des opérateurs bancaires pour le financement d'un emprunt de 500 000 € pour la rénovation du complexe du Rensou.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, avec les abstentions de Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE, décide :

1. De réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

✓ Ligne Prêt indexée sur Taux fixe

Montant du prêt : 500 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : taux fixe

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.88 %

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

2. Autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-63

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH d'octobre 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay d'octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec l'abstention de Blandine CARATY, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tarbes du 18 octobre 2017 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €
- Biarritz Aquarium du 27 octobre 2017 : Quotient 1 : 26 €, Quotient 2 : 28 €, Quotient 3 : 30 €, Quotient 4 : 32 €, Quotient 5 : 34 €, Quotient 6 : 36 €

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-64

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Cession d'un chemin rural – chemin de Tournay à Burg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de Monsieur Gérard PAMBRUN de cession d'un chemin rural communal situé entre les parcelles H49 et H39 jusqu'aux parcelles H53 et H54. Monsieur le Maire indique également qu'il souhaite proposer à René BARREAC la portion de chemin située entre les parcelles H67 et H68.

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique a donné lieu à un avis favorable de la part du commissaire-enquêteur.

Monsieur le Maire propose d'appliquer le même tarif que lors de la cession du chemin rural à Monsieur LABOGE, soit 0,7358 € /m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et avec l'abstention de Monsieur David PAMBRUN, décide :

1. De déclasser le chemin du service public
2. D'autoriser la cession du chemin entre H49 et H39 et H53 et H54 à Monsieur Gérard PAMBRUN pour un montant de 1 587 € (2156 m²)
3. D'autoriser la cession du chemin entre H67 et H68 à Monsieur René BARREAC pour un montant de 567 € (770 m²)
4. De désigner Monsieur Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire, pour représenter la commune dans la signature des actes administratifs de cession du chemin rural

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE





MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-65

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Convention de servitudes pour l'implantation d'un poste de distribution électrique – Rue Capbern

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande du bureau d'études techniques d'ENEDIS d'implantation d'un poste de distribution électrique en limite de propriété communale. Il s'agit du remplacement et déplacement du transformateur jusqu'ici situé place d'Astarac. A cet effet, une convention de servitudes doit être signée entre ENEDIS et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 22/09/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

DELIBERATION n°2017-66

SEANCE 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2017 - 4

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Gymnastique Volontaire de Tournay : 200 €
- ✓ Association des Bastides des Hautes-Pyrénées : 688,50 €

Fait et délibéré le 27 septembre 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE